

50 ANS D'ABD

Evelyne LUCTKENS
Présidente de l'ABD

INTRODUCTION

C'est en 1947 - le 21 mars exactement - que 23 personnes ont fondé l'Association Belge de Documentation dont l'existence a été officialisée par la parution de ses statuts aux Annexes du *Moniteur Belge* du 17 mai 1947 - article 1244.

S'il n'est pas utile d'énumérer ici le nom de chacune d'entre elles (tous sont indiqués dans les statuts de l'Association, eux-mêmes disponibles sur le site web de l'ABD à l'adresse URL: <http://www.synecdoc.be/abd-bvd/doc/stat.html>), il est néanmoins intéressant de voir quelle est leur profession. Alors que trois d'entre eux sont documentalistes, trois autres sont bibliothécaires. De même, trois sont secrétaires. Faisait également partie des fondateurs de l'ABD, le conservateur de la Bibliothèque Royale, monsieur Jean HANSENNE. L'administration publique et l'enseignement étaient en outre représentés par un fonctionnaire, un instituteur et un directeur général honoraire de l'enseignement moyen. Il est remarquable de noter que cinq des fondateurs sont hommes, tandis qu'un sixième est, pour sa part, docteur en sciences. Est-ce afin d'assurer une diversité totale? Les autres fondateurs sont, respectivement, architecte, comptable, fondé de commerce et ... courtier, non en information, mais en bois!

Cette multiplicité de professions n'est pas celle des nationalités : à côté de nombreux Belges, on trouve également un Français, un Russe, un Allemand et un Américain. Par contre, une majorité écrasante (si pas la totalité) des membres fon-

dateurs sont de sexe masculin et jusqu'aux élections de 1997, la présidence de l'ABD sera uniquement assurée par des hommes...

De même que l'Association Belge de Documentation, les Cahiers de la Documentation ont fêté leur cinquantième anniversaire en 1997. En effet, le premier numéro des Cahiers parut en mars 1947: ceux-ci coûtaient 50 francs. Alors que les Cahiers actuels contiennent en général quelques articles de plusieurs pages, les Cahiers d'antan contenaient à la fois des articles importants et des nouvelles brèves, parfois d'un seul paragraphe, plus semblables à ce qui est maintenant publié dans l'ABD Info. Quoi qu'il en soit, l'examen de l'index des Cahiers (index réalisé par Isabel BRAVO, étudiante) permet d'étudier l'évolution des sujets abordés.

Voici donc, au fil d'une dizaine d'années - les cinq premières et les cinq dernières - un florilège qui sera, dans la mesure du possible, mis en perspective avec la situation actuelle du monde de l'information et de la documentation en Belgique.

LES CINQ PREMIERES ANNEES

1947

L'ABD confirme dès l'abord son caractère international en annonçant la 17ème conférence de la FID, la Fédération Internationale de Documentation, successeur de l'Institut international de bibliographie créé, pour sa part, en 1895 par deux Belges, OTLET et LAFONTAINE. Elle réper-

cute également les nouvelles venues de différents pays: Hongrie, France, Pologne, Etats-Unis.

Plusieurs des contributions ont trait à la Classification Décimale Universelle, qu'il s'agisse de projet de révision d'une classe donnée, ou de concordance avec un autre système de classification.

Le droit d'auteur est déjà à l'ordre du jour - tout comme il continue à l'être aujourd'hui !

1948

Dès 1948, plusieurs pages des Cahiers sont consacrées à la formation des documentalistes.

Au niveau international, il est à nouveau question de nombreux pays, tels que la Hollande, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Suède, le Canada, De même, il est question des sources d'information coloniales, ainsi que de l'élaboration d'une liste des périodiques belges et congolais.

A côté de plusieurs articles consacrés à la CDU, on traite de différents projets dont la normalisation des documents bancaires, une liste des abréviations couramment employées dans les périodiques belges et étrangers, un projet de code international des couleurs, mais aussi du système à cartes perforées dans un service de bibliothèque, du développement de la microfiche et de la standardisation des claviers de machines à écrire...

1949

Dès janvier 1949, le prix des Cahiers passe à 100 francs.

A côté d'articles traitant de l'information et de la documentation des Nations Unies, on présente également les bibliothèques polonaises, les bibliothèques publiques pour indigènes au Congo Belge, celles de Roumanie, d'Autriche, du Canada et de Hongrie.

Au niveau bibliothéconomique, il est question de l'ordre des données dans la collation catalographique, et l'ABD va même jusqu'à proposer un projet de norme belge de la manchette bibliographique pour les périodiques. La CDU et les problèmes de classification restent à l'ordre du jour.

Au rayon des «nouveauautés», on découvre les «bibliothèques circulantes» (ou bibliobus) en France, la création d'un bureau international des brevets, le prêt d'appareils de lecture et de prise de vues par microfilm.

En ce qui concerne la profession, on trouve à la fois les statistiques du nombre de bibliothécaires pour l'exercice 1947 et un article consacré aux «traitements des bibliothécaires en Belgique.»

1950

Comme les années précédentes, les Cahiers se font l'écho de nouvelles variées en provenance du monde entier: bibliothèques norvégiennes, anglaises, à Haïti, en Pologne, en Ouganda, aux Philippines, congrès de bibliothèques populaires à Buenos Aires, des bibliothécaires scandinaves, ...

Des articles plus importants sont consacrés à l'organisation de la documentation ferroviaire en Europe, puis aux Etats-Unis, à l'avant-projet de norme belge pour les références bibliographiques, au classement des brevets belges, à l'historique des catalogues du Ministère de la défense nationale à

Bruxelles, à la documentation en sciences sociales, à l'assemblée générale constitutive du Conseil international de documentation du bâtiment, à la conférence bibliographique organisée par l'Unesco, ...

1951

La CDU est toujours bien présente dans les Cahiers. Il y est notamment question d'«un apport des Belges au développement de la CDU», d'une enquête sur la diffusion de la CDU, de l'application de la CDU aux archives des administrations communales belges, mais aussi de «nouveaux adversaires de la classification décimale universelle».

La normalisation de la documentation est également toujours au programme de l'ABD, par la préparation des groupes de travail de l'ISO TC 46 et des avant-projets de normes consacrées aux règles du répertoire alphabétique des noms de personnes et de sociétés d'une part, à la préservation des articles de périodiques d'autre part. Sont également abordées les règles catalographiques pour les cartes géographiques et la normalisation de la documentation et de la fiche d'éditeur.

LES CINQ ANNEES QUI MENENT AU CINQUANTENAIRE

1993

Depuis 1992, l'abonnement annuel aux Cahiers de la Documentation coûte 650 francs.

Plusieurs auteurs présentent des comptes rendus de conférences et de colloques: SIGIR'92 (Special Interest Group Information Retrieval de l'ACM, Association for Computing Machinery), IOL'92 (International OnLine meeting), La crise informatique, Document Image Proces-

sing 92 et GL'93 (Grey Literature) et mettent ainsi en exergue les développements qui concernent tant la recherche documentaire que l'information en ligne, la littérature grise et la numérisation de documents.

D'autres articles parlent du traitement de l'information textuelle, de SGML, des nouvelles technologies de l'information, de sous-traitance et de «cybrarian». Sont également présentés : les plans d'action de la Commission des Communautés Européennes envers les bibliothèques, l'analyse de la valeur et la certification.

1994

En 1994, l'abonnement aux Cahiers coûte 1000 francs. Deux numéros spéciaux concernent, respectivement, les journées d'études et d'information consacrées d'une part à l'analyse de la valeur pour la qualité et la compétitivité des produits et services de documentation, de l'autre aux réseaux de communication électroniques.

Les deux autres numéros traitent notamment de bibliothèques hongroise et tchèque, des programmes de recherche européens ayant trait aux bibliothèques mais aussi des statistiques et mathématiques appliquées aux bibliothèques et au monde de l'information. Ils présentent également quelques réflexions face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

1995

Trois articles présentent respectivement le programme cadre de l'Union européenne dont un des plans d'action concerne les bibliothèques et les travaux réalisés pour deux projets spécifiques: LIRN et PROLIB/CONTREX.

Certains textes font part d'expériences pratiques, qu'il s'agisse de l'exploitation de bases de données consacrées à l'information japonaise, de l'utilisation de Lotus Notes pour la gestion d'une bibliothèque ou du système Impala de commande électronique de documents.

Sur un plan plus théorique, on aborde également le rôle du bibliothécaire, et l'importance de l'interdisciplinarité. Trois articles traitent de la certification des professionnels de la documentation.

1996

Les sujets traités en 1996 sont à nouveau fort variés : base de connaissances pour l'industrie du caoutchouc, mise en relation d'informations techniques et scientifiques, réseaux d'auteurs, utilisation du Moniteur Belge par les institutions financières, analyse de la valeur des dictionnaires spécialisés, gestion des abonnements.

Deux articles jettent une nouvelle lumière sur le rôle du documentaliste et sur celui de l'enseignant documentaliste.

1997

En 1997 paraissent à nouveau deux numéros spéciaux : l'un d'eux est consacré aux bibliothèques publiques et à la formation des utilisateurs, tandis que l'autre est un répertoire des mémoires en sciences de l'information et de la documentation (1993-1995).

Côté expérience pratique, on présente les bibliothèques publiques russes, tandis que du côté théorique, on traite de la médiation du savoir.

Deux articles illustrent l'utilisation pratique d'Internet tandis que deux autres présentent des projets de recherche, l'un

relatif à l'utilisation de la carte à puce dans les bibliothèques, l'autre à l'élaboration d'une base de données multimédia consacrée aux arts et à la musique.

PRESENTATION GLOBALE

Que peut-on retenir de tout cela, de ce trop bref survol ?

Dès l'abord, on est frappé par l'ouverture de l'ABD sur le monde extérieur et sur les autres pays. Grâce au réseau Internet notamment, il est aujourd'hui monnaie courante d'entretenir des relations avec des correspondants situés aux quatre coins du monde. Internet n'existait pas il y a 50 ans, mais il semble que dès sa création, l'ABD ait été curieuse de ce qui se passait en-dehors de ses frontières. Cette tendance continue et tend peut-être même à s'amplifier, vu les moyens actuellement à notre disposition. Outre une participation formelle à l'ECIA (European Council of Information Associations qui regroupe actuellement les représentants de neuf pays : pour la France, l'ADBS, pour le Royaume-Uni, l'ASLIB pour l'Italie, l'AIDA, pour l'Espagne, la SEDIC, pour le Portugal, l'INCITE, pour la Suède, TLS, pour l'Allemagne, la DGD et depuis peu pour la Finlande, Tietopalveseura), à la FID (Fédération Internationale de Documentation) et à EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations), l'ABD est également, via ses administrateurs et ses membres, en contact avec des collègues de nombreuses nationalités.

Alors que la CDU était au centre des préoccupations de l'ABD aux origines, il n'en est plus du tout question actuellement, ni même en fait depuis 1986 : le dernier article qui lui est alors consacré dans les Cahiers s'intitule «Zin en Onzin van de UDC in een Universiteitsbibliotheek», par W. JONCKHEERE. L'apparition de l'informatique et la généralisation de

son utilisation dans les bibliothèques ne sont certes pas étrangères au manque d'intérêt actuel pour la CDU : il est en effet plus facile de décrire le contenu d'un livre au moyen de mots-clés (qui auront en outre l'avantage de permettre des recherches multicritères) que d'appliquer les règles de la CDU pour aboutir à une cotation chiffrée et complexe des ouvrages...

Lors des débuts de l'ABD, plusieurs activités ont trait à la normalisation - un autre domaine actuellement délaissé, exception faite d'une présentation de la norme SGML par F. ROSSION.

En ce qui concerne le monde professionnel, les premiers Cahiers de la Documentation traitent essentiellement des bibliothécaires, tandis que sur un plan pratique, on présente à la fois des bibliothèques et de nouveaux centres de documentation.

Plus récemment par contre, plusieurs articles ont trait aux différents métiers de l'information - documentation, et à leur évolution. On y parle de ce fait de la sous-traitance, mais aussi de la certification des professionnels de l'information - documentation, et de l'importante fonction de formation que doit remplir le nouveau gestionnaire de l'information.

Les articles plus récents reflètent aussi l'évolution, tant technologique que politique, que nous vivons. C'est ainsi que plusieurs contributions sont consacrées au réseau Internet, tandis que d'autres montrent les relations parfois étroites que l'information - documentation peut entretenir avec des disciplines telles que l'analyse de la valeur ou les statistiques et mathématiques. D'autres encore décrivent des projets pilotes ou des études menées dans le cadre de contrats de recherche financés par l'Union européenne. Il n'était pas question de ceux-ci en 1947, puisque ce n'est qu'en 1957 que la

Communauté Economique Européenne est née...

REALISATIONS

Comme on a pu le voir grâce au bref relevé ci-dessus, les Cahiers de la Documentation sont un vecteur d'information non négligeable au sein de notre Association. Aidé par monsieur Jacques HENRARD, monsieur Guy DELCOL a, quinze années durant, consacré de nombreuses heures aux Cahiers de la Documentation - et nous l'en remercions très chaleureusement. Madame Anne SPOIDEN lui succède et met en place avec dynamisme un nouveau comité de rédaction ou, plus exactement, de lecture.

Outre les Cahiers, l'ABD a à son actif de nombreuses initiatives et réalisations. Les contributions d'autres anciens de l'Association (également publiées dans le présent numéro spécial consacré au cinquantième anniversaire de l'ABD) se concentrent sur diverses périodes d'existence de l'ABD et donnent de ce fait un compte rendu plus précis des réalisations d'alors. On peut cependant noter certaines étapes marquantes sans remonter trop loin dans le temps :

- c'est à l'initiative de l'ABD, en la personne de monsieur G. VAN SLYPE, qu'a été créé en 1977 un troisième cycle universitaire d'enseignement des sciences de l'information et de la documentation, ceci après une étude comparative de la situation de pays voisins.
- à l'époque où le prêt entre bibliothèques et notamment Impala étaient moins développés qu'à présent, l'ABD avait réalisé un catalogue collectif des collections de périodiques de ses membres, et mis au point un système d'échange de photocopies grâce aux « bons du Comité Industrie ».

- afin de permettre aux membres d'entrer plus facilement en contact les uns avec les autres, l'ABD a également réalisé un « profil des membres » donnant brièvement les activités des membres collectifs et fournissant leurs coordonnées. La dernière édition de ce document n'est malheureusement plus à jour, et la réalisation d'un nouveau « profil » fait bien entendu partie de la liste des projets actuels.
- l'ABD a été fort active par le passé dans la promotion de l'accès aux bases de données en ligne, notamment avec la collaboration du CNDST (devenu récemment SIST). A l'heure des autoroutes de l'information, elle a également décidé d'utiliser les facilités offertes par le World Wide Web et dispose depuis septembre 1995 d'un site web soigné, mis en oeuvre par Monsieur Bernard LOMBART. Il s'agit pour l'ABD d'un outil fantastique, qui nous permet de maîtriser les délais de publication et de toucher un large public en peu de temps.
- nous disposons également d'autres outils - qui semblent malheureusement sous-utilisés par les membres - les listes de discussion électroniques (ABD-BVD, installée en octobre 1996, et EDUDOC). Ces listes permettent aux membres (et non-membres) de l'Association de diffuser de l'information, ou au contraire de faire appel à des collègues, d'une manière rapide et efficace.
- à l'instigation de plusieurs anciens administrateurs, dont notamment Monsieur Jean-Louis JANSSENS, l'ABD organise depuis maintenant quelques années, une journée de conférence qui joint l'utile à l'agréable en présentant des contributions d'experts dans différents domaines relatifs aux métiers de la documentation, mais aussi en permettant aux membres de l'ABD de se rencontrer.
- au niveau formation également, l'ABD n'est pas restée inactive : outre différentes journées d'études, elle a organisé des séminaires consacrés notamment à l'analyse de la valeur et à la créativité, tous deux dans le cadre de l'information - documentation. De même, les différents modules du cours de formation Internet connaissent un franc succès.
- en ce qui concerne les étudiants, l'ABD et plus particulièrement Monsieur Marc VANDEUR ont mené différentes actions en leur faveur : la réalisation d'un recueil des stages offerts par les membres de l'Association, un répertoire des mémoires et la relance du prix ABD.
- au niveau de l'emploi, l'ABD publie sur son site les offres d'emploi qui lui parviennent. Elle publie également les demandes d'emploi des membres.

PROJETS

Des projets, l'ABD en a beaucoup... mais doit malheureusement se fixer des priorités, voire même souvent parer au plus pressé. En effet, l'Association Belge de Documentation ne reçoit pas de subside de l'état fédéral, ni des régions. Elle fonctionne donc essentiellement grâce au bénévolat des administrateurs et aux cotisations des membres, ce qui ne permet pas d'engager du personnel permanent. Le secrétariat et la permanence téléphonique sont assurés par les administrateurs, parfois en sus de leurs fonctions officielles au sein de l'ABD : Monsieur Philippe LAURENT a été secrétaire général pendant plusieurs années. C'est Monsieur Vincent MAES qui lui succède. De la même manière, Monsieur Miguel LAMBOTTE succède à Madame Anne SPOIDEN en tant que trésorier de l'ABD, tout en gardant la responsabilité de l'ABD Info.

Cette pauvreté de moyens a cependant des avantages : l'ABD est totalement indépendante, qu'il s'agisse de pouvoirs politiques avec une couleur donnée, ou d'institutions qui pourraient privilégier leurs intérêts aux dépens de ceux des membres.

Idéalement, une des premières choses à faire serait de se fixer un plan d'action, une ligne de conduite et des objectifs à atteindre endéans des délais précis. Mais sans personnel permanent, en fonctionnant uniquement grâce à l'engagement de certains, est-ce opportun ou même réalisable ? Il est clair que plusieurs des activités de l'ABD naissent et vivent grâce à l'intérêt que des individus leur accordent, et ces intérêts changent avec le temps.

Quoi qu'il en soit, il y a pas mal d'idées et de projets au sein du Conseil d'Administration actuel :

Au niveau de l'organisation interne de l'ABD, nous envisageons de mettre à jour le règlement d'ordre intérieur, pour qu'il corresponde aux nouveaux besoins et pratiques du Conseil d'Administration. Les statuts de l'ABD ont été récemment publiés sur le site web de l'Association. Idéalement, nous souhaitons leur adjoindre un code d'éthique qui définisse mieux les responsabilités, devoirs et obligations des professionnels de l'information - documentation.

Certains nous contactent parfois en vue d'obtenir des informations concernant les salaires octroyés dans la profession. Bien qu'il n'y ait pas de consensus quant au rôle que l'ABD doit jouer à ce niveau, une enquête à ce sujet est également au nombre des projets que nous souhaiterions réaliser.

D'autre part, afin de valoriser et de promouvoir les métiers de l'information et de la documentation, l'ABD fait actuellement partie du groupe DECID. Le projet DECID

(Développer les EuroCompétences pour l'Information et la Documentation) a été retenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Leonardo DA VINCI relatif à la formation professionnelle. L'ABD y joue déjà un rôle actif.

L'Association est également partenaire de l'ASLIB dans le cadre de la présentation d'un autre projet, consacré cette fois à l'enseignement à distance, toujours dans le contexte de l'information - documentation.

Le développement des nouvelles technologies engendre de nouvelles pratiques documentaires, ces dernières étant déterminées à la fois par les utilisateurs et par les fournisseurs d'information. S'y ajoute un troisième intervenant : le législateur, qui doit préserver les droits des uns et des autres. L'Association Belge de Documentation a un rôle à jouer dans ce contexte, en informant ses membres des développements législatifs (belges et européens) qui les concernent, et en représentant leurs intérêts auprès des instances concernées. Des actions concrètes ont d'ores et déjà été menées : organisation d'une réunion avec des représentants de Repobel et du Ministère de la Justice; intervention auprès de la Commission européenne lors du projet de fusion de Wolters Kluwer et Reed Elsevier. Nous continuons à agir dans ce domaine, notamment au sujet de la proposition de directive européenne sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Différentes actions émanent du pouvoir fédéral ou régional afin de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. L'ABD devrait s'associer à de telles actions en y présentant son savoir-faire, que le public concerné soit composé d'étudiants, ou de citoyens.

De même, alors que l'ABD a mené plusieurs actions en faveur des étudiants en sciences de l'information, ceux-ci restent minoritaires au sein de l'Association. Il est important de promouvoir nos services auprès d'eux, de les rencontrer, et de leur présenter nos activités.

Côté emploi, il serait utile de faire un suivi des offres et demandes que nous publions, afin de déterminer plus précisément le rôle que l'ABD joue à ce niveau.

Au stade suivant, ce sont la consultation et la formation continuée qui apparaissent clairement comme deux domaines dans lesquels l'ABD pourrait jouer un rôle plus actif...

Différents groupes d'intérêt se sont formés au sein de l'ABD. Le groupe « formation des utilisateurs » en fait partie depuis longtemps et est plus que jamais d'actualité. Alors que d'autres groupes tombent en quenouille, de nouveaux apparaissent, tels Biopic, animé par Monsieur Vincent MAES et consacré à l'information pharmaceutique et le groupe Business, animé par madame Marie-Line CHANTRAINE. Il faudrait qu'idéalement d'autres encore se créent, afin que tous les membres de l'ABD puissent trouver le groupe d'intérêt qui leur convient, afin également que les différentes activités menées par l'ABD reflètent au mieux la diversité des intérêts des membres.

DEFIS

Alors que l'on assiste à une mondialisation des échanges d'information et des partages d'expériences, il est parfois plus aisé de savoir ce qui se passe à l'autre bout du monde que dans son propre pays. De même, il devient difficile d'assimiler toute l'information que les différents médias déversent sur chacun d'entre nous. Tout cela, combiné à la

pression sans cesse croissante qui est exercée sur ceux qui sont actifs, rend plus difficile encore la possibilité de s'investir dans ce qui ne semble pas être directement rentable. Un des tous premiers défis de l'ABD est donc de continuer à fonctionner comme par le passé, grâce au bénévolat de ses administrateurs!

La diversité des membres de l'ABD est une de ses richesses: en effet, elle accueille volontiers tant les documentalistes que les bibliothécaires ou quiconque est intéressé par la gestion de l'information. Mais cette diversité est aussi la source de plusieurs défis:

- Le premier est d'ordre pratique. L'ABD est ouverte tant aux étudiants qu'aux ASBL, qu'aux organismes publics ou établissements d'enseignement et qu'aux entreprises privées. Il est dès lors évident que ses membres disposent de moyens différents, qu'il s'agisse de l'infrastructure (informatique ou non), du personnel ou du budget dont ils disposent. Tous les membres n'ayant pas une connexion Internet, nous devons continuer à assurer, outre la publication sur notre site web, la publication papier de l'ABD Info et des invitations aux réunions. C'est dans cette même perspective d'ouverture à tous que l'ABD essaie d'offrir des formations ou des séminaires au moindre coût, sans pour autant restreindre la qualité de ces activités.
- Par ailleurs, nos membres ont des centres d'intérêt différents. Sans parler des spécificités liées aux domaines d'activité (par exemple, finance, chimie, sociologie, ...), il en est d'autres qui sont plutôt dues au type de services que l'institution rend : une bibliothèque publique n'a par exemple pas les mêmes lecteurs que le centre de documentation d'un laboratoire de recherche, et la formation dispensée aux

utilisateurs sera donc différente. Mais au-delà de cette évidence, il faut également pouvoir percevoir les similitudes : qui n'est pas confronté au problème du droit d'auteur, et à la nouvelle législation en la matière? Combien de services de documentation ou de bibliothèques (qu'elles soient universitaires ou publiques) ne disposent-ils pas de CD-ROMs qu'ils souhaitent mettre en réseau, ou de revues pour lesquelles ils envisagent de souscrire à des abonnements électroniques ? De même, la gestion des archives n'est plus le monopole des archivistes : combien de documentalistes et de bibliothécaires ne doivent-ils pas gérer les archives (papier ou électroniques) de leur institution?

Un autre défi est évidemment dû à la régionalisation grandissante de notre pays et à ses différents régimes linguis-

tiques. Est-il raisonnable de vouloir maintenir une association nationale, alors que tout se régionalise? Est-il faisable d'organiser des réunions multilingues? Nous pensons que oui : dans un petit pays comme le nôtre, il est à la fois ridicule et dommage de gaspiller des forces et des ressources pour maintenir des services semblables des deux côtés de la barrière linguistique.

EN GUISE DE CONCLUSION

Malgré tous ces défis, l'ABD existe et fonctionne - parfois tant bien que mal - depuis maintenant plus de 50 ans, grâce au bénévolat d'hommes et de femmes convaincus de l'utilité de leur action. Nous nous engageons à continuer dans cette voie!

* * *